

République Française
Département
Nièvre

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Donzy
séance du 31/01/2012

L' an 2012 et le 31 Janvier à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de
JACOB Jean-Paul Maire

M. JACOB Jean-Paul, Maire, Mmes : BAILLAIS Marie-José, CHANTIER Geneviève, LURIER Marie-France, VALLET Armelle, MM : BANTEAUX Lionel, BARJOT Jean-Maurice, BELAUD Dominique, BLANCHARD Roger, BOULET François, BRUN Michel, KLEINPETER Jean-Pierre, LANLARD André, MONNOT Dominique, PICARD Rémi, RICARD Patrice.

Absents ayant donné procuration: M. ALESINA Louis à Mme LURIER Marie-France.

Absents: Mme VAVON Marie-Paule, M. BORDET Bernard.

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16
- Votants :

réf : 2012-001

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2012-002

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 28 et 74 II 1,

Vu la loi n° 85-704 sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique et ses décrets d'application,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée publié le 22 novembre 2011 concernant : « Marché de maîtrise d'œuvre relatif la réhabilitation de logements locatifs antérieurs à 1948 dans le cadre du projet ECO VILLAGE.

Enveloppe prévisionnelle des travaux : 343 600.00 euros HT »,

Vu les différentes propositions transmises,

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 03 janvier 2012, a étudié l'ensemble des dossiers transmis en tenant compte des justificatifs comptables et financiers, des références de projets similaires et du montant des prestations réalisées, des moyens matériels et humains et des taux d'honoraires pratiqués pour chaque élément de mission.

La proposition de la SARL TABBAGH WERNER a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres. Le coût de la prestation proposée est de **36 700.00€ HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue à l'unanimité à la SARL TABBAGH WERNER cette mission de maîtrise d'œuvre, autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché et tous les documents nécessaires à la réalisation de la prestation et dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2012.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2012-003

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement du RSP année 2012 :

- dépenses totales : 26 300.00€ TTC

- subvention FNADT au titre du Contrat de Pays (année 2012) : 10 000.00€

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le plan de financement et demande au représentant de faire le nécessaire pour solliciter la subvention auprès de l'Etat.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2012-004

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1647 D du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal de fixer un pourcentage de réduction applicable à la base minimum en faveur des assujettis dont le montant hors taxes des recettes ou du chiffre d'affaires au cours de la période de référence est inférieur à 10 000 €.

Il précise que ce pourcentage de réduction ne peut pas excéder 50 %.

Vu l'article 1647 D du Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de réduire la base minimum des assujettis dont le montant hors taxes des recettes ou du chiffre d'affaires au cours de la période de référence est inférieur à 10 000 €.

FIXE le pourcentage de réduction à 50 %.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2012-005

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande du brocanteur BIG BROC - Malicorne 58350 COLMERY de pouvoir organiser, place de la Mairie, une brocante le premier dimanche du mois, d'octobre 2012 à mars 2013 comme suit:

7 octobre 2012
4 novembre 2012
2 décembre 2012
6 janvier 2013
3 février 2013
3 mars 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité autorise la tenue de cette brocante aux dates précitées, place de la Mairie et sous l'entière responsabilité de son organisateur, BIG BROC - Malicorne 58350 COLMERY.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 3)

réf : 2012-006

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec la société SEGILOG pour la période du 15/08/2012 au 14/08/2015.

Le coût total de la prestation s'élève à 12000 € H.T., se décomposant comme suit:

- versements annuels "Cession du droit d'utilisation": 3600 € H.T.
- versements annuels "Maintenance, Formation": 400 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec SEGILOG pour une durée de trois ans à compter du 15 août 2012.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget primitif.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2012-007

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de la salle de réunion et des toilettes à La Grande Brosse.

Le montant total des travaux est estimé à 19 478,61 € T.T.C., soit 16 286,46 € H.T., se décomposant comme suit:

Maçonnerie	= 8 283,50 € H.T.
Sanitaire	= 4 423,88 € H.T.
Electricité	= 2 214,17 € H.T.
Branchement eau potable	= 1 364,91 € H.T.

La commune de DONZY peut bénéficier pour ce projet de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, au taux de 60 % sur le montant H.T.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant:

Coût total T.T.C.	= 19 478,61 €
Coût H.T.	= 16 286,46 €
D.E.T.R. 60 % sur H.T.	= 9 771,87 €
Autofinancement de la commune	= 6 514,59 €
T.V.A. à récupérer	= 3 192,15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- approuve le projet présenté par Monsieur le Maire,
- sollicite l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux de 60 %,
- charge Monsieur le Maire de mener à bien ce dossier.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)